

Intitulé projet :*Création d'un réseau de mobilité lente intra et intercommunal*Description succincte du projet

Le projet vise à compléter le réseau de voies lentes sur le territoire communal tout en s'ouvrant et en se connectant vers les communes voisines.

Il vise à poursuivre le travail accompli dans le cadre du précédent PCDR qui comprenait une réflexion d'ensemble sur la mise en place d'un réseau de voies lentes et d'un bouclage entre les différents villages.



Sur base de cette réflexion d'ensemble, le projet vise plus particulièrement à aménager prioritairement deux tronçons :

- La liaison « Chanly-Neupont » permettant de prolonger l'aménagement de l'ancien vicinal.
- La liaison « Halma-Wellin ».

La mise en œuvre des autres tronçons prévus dans le schéma global pourront s'effectuer en fonction des opportunités qui se présenteront.

Pour l'ensemble du réseau, une signalétique sera mise en place ainsi que des supports de communication (carte, guide GPS, etc.).

Liaison « Chanly-Neupont »

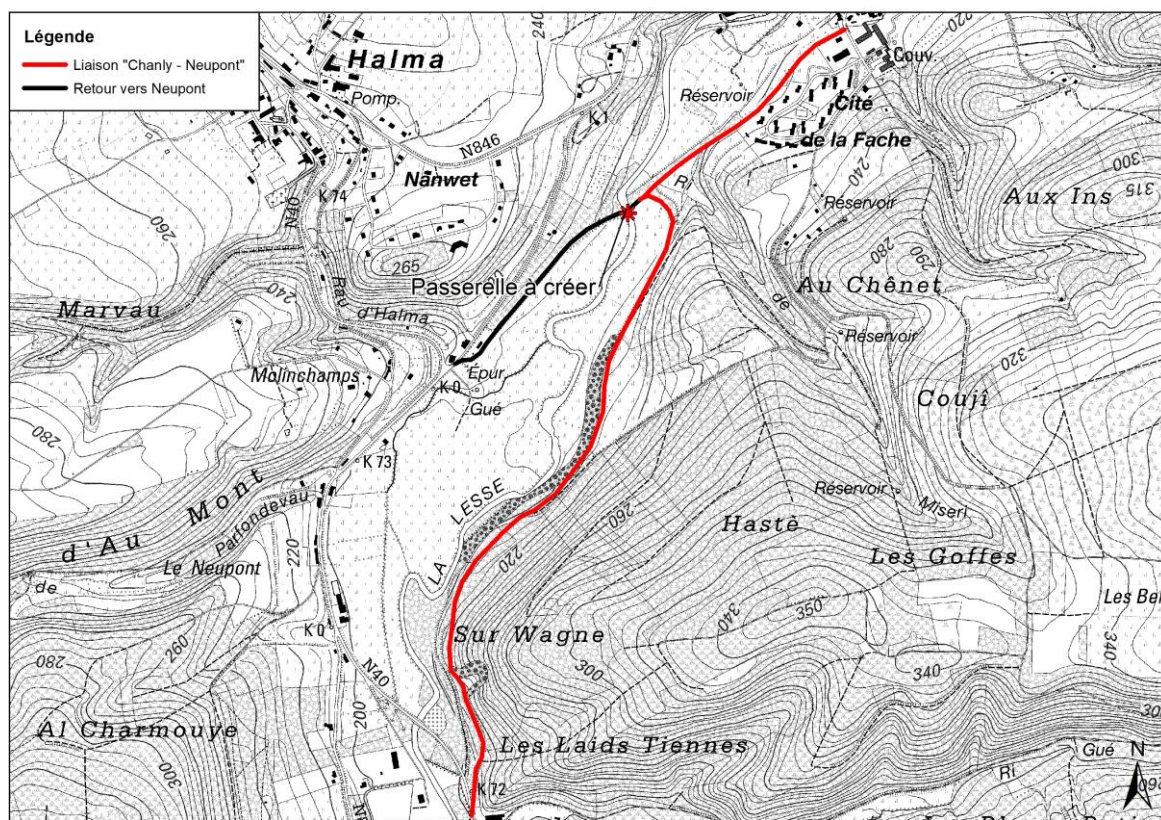
Pour la liaison « Chanly-Neupont », l'assiette de l'ancien vicinal permettra de créer une bande en béton de 2,50 mètres pour la circulation des usagers lents. Cette solution a l'avantage :

- De permettre une utilisation aisée par les différents usagers pressentis (piétons, poussettes, PMR, cyclistes...).
- De favoriser la cohabitation des usages.
- De garantir la durabilité des aménagements et la facilité d'entretien.

La longueur de la liaison est de +/- 2.450 mètres. Vu que le parcours surplombe la Lesse, une sécurisation (barrière) sera obligatoire.

Notons que l'assiette a été partiellement revendue à des privés et qu'une acquisition préalable sera nécessaire.

Il existe également un « retour » vers Neupont mais dont la complexité technique (nécessité de créer une passerelle) et foncière (plusieurs propriétaires privés) ne plaide pas pour une mise en œuvre à court terme (phase ultérieure et non prise en compte dans l'estimation financière). Elle présente toutefois l'avantage de connecter l'ensemble au réseau « Ardenne Cyclo ».



Liaison « Halma-Wellin »

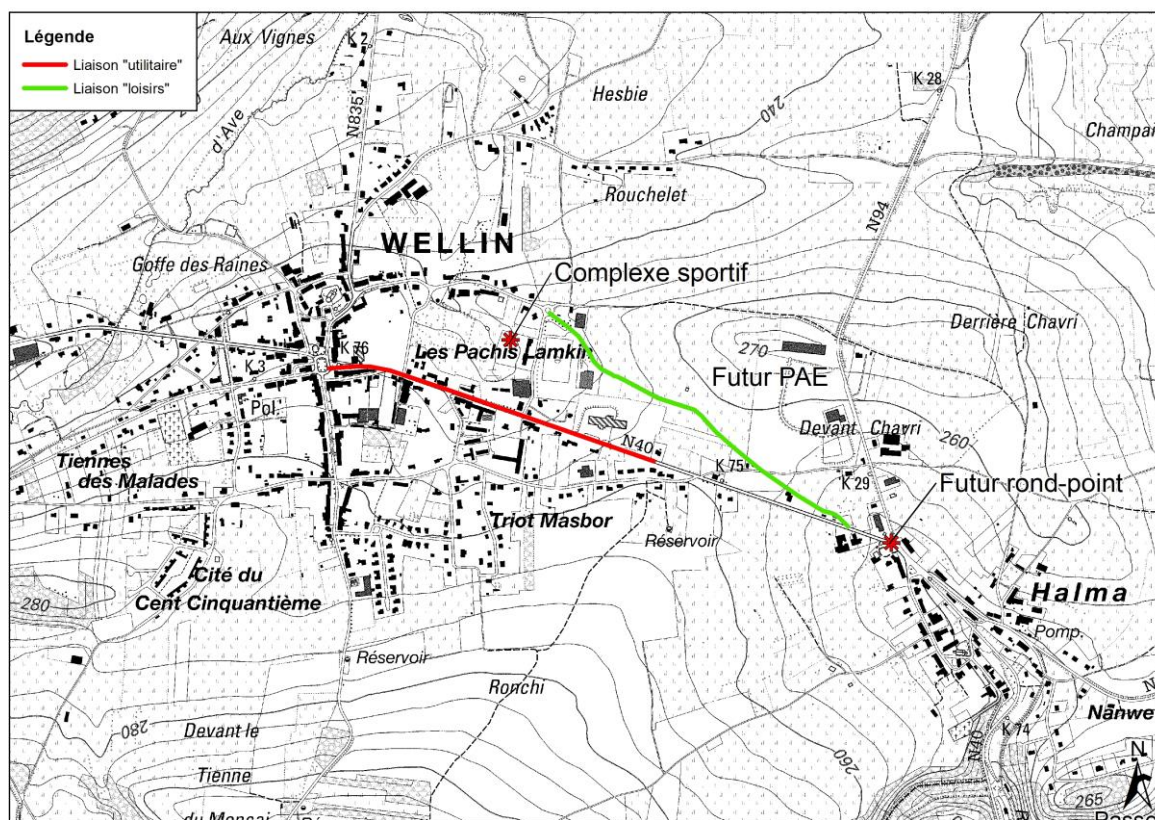
Pour la liaison « Halma-Wellin », des solutions différenciées sont proposées en fonction de l'utilité de la voie lente.

En effet, la connexion vers le centre de Wellin depuis les commerces existants (Carrefour, Action, pharmacie, etc.) joue un rôle de liaison utilitaire. Elle fait donc partie de la fiche-projet relative « Aménagement des points noirs en matière de sécurité routière dans la commune ».

Tandis que la connexion concernant la partie vers le village d'Halma constitue plus une connexion de loisirs. Il est dès lors proposé d'aménager une connexion depuis le futur rond-point d'Halma en empruntant un chemin agricole et en longeant la future extension du parc d'activités économiques pour rejoindre le complexe sportif et le centre de Wellin. Le tracé devra se calquer sur l'emprise réservée et modifiée suite à l'extension du parc d'activités économiques.

Pour les mêmes raisons évoquées que pour la liaison « Chanly-Neupont », l'aménagement prévoit la création d'une bande béton de 2,5 mètres de large. Sa longueur est de +/- 950 mètres.

Une jonction entre ces 2 connexions (utilitaires et loisirs) pourra être prévue.



Justification du projet

Ce projet s'inscrit dans une réflexion globale à l'échelle de la commune mais également supra-communale. Il permet la poursuite du renforcement du réseau de voies lentes initié dans le cadre du précédent PCDR, ce qui aura des effets bénéfiques en matière touristique et économique.

Par ailleurs, il cadre parfaitement dans la stratégie de développement en visant le renforcement de la mobilité douce et le développement d'un tourisme intégré et diffus (notamment tourisme sans voiture) et permet ainsi de répondre aux enjeux ressortant du diagnostic partagé.

Il s'inscrit également dans la perspective du développement durable visant à réduire la consommation énergétique et les sources de pollution (lien avec le PAED).

Actuellement, différentes infrastructures sont existantes :

- Un pré-RAVeL (aménagement dans le cadre du programme PICVert) aménagé sur l'ancien vicinal entre Porcheresse et le Moulin de Daverdisse (connexion vers la commune de Daverdisse).



- Un RAVeL poursuivant sur l'ancien vicinal jusqu'au niveau de la Passerelle Maria.



- Enfin, une piste cyclable aboutissant à l'entrée de Neupont.



Notons qu'un projet (financé par le développement rural) est en cours pour prolonger le pré-RAVEL de Porcheresse vers la gare de Graide-Station (commune de Bièvre).

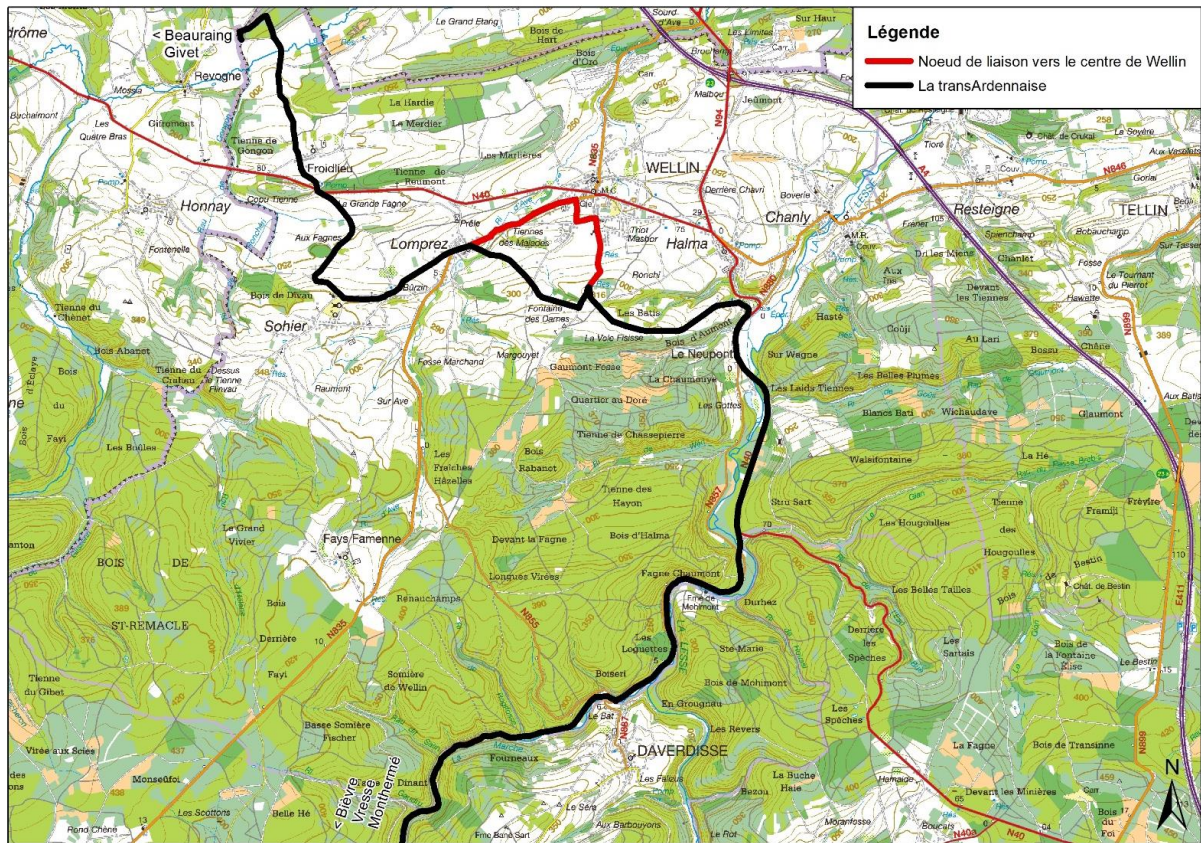


Par ailleurs, un projet Interreg « Ardenne Cyclo » vise le développement d'une boucle reliant la France (département des Ardennes) et les communes de Vresse-sur-Semois, Gedinne, Bièvre, Daverdisse, Wellin et Beauraing.

Sur la commune de Wellin, le tracé emprunte les infrastructures existantes précitées puis la N40 et chemins de campagne passant au Sud de Wellin et rejoignant Lomprez, Sohier et Froidlieu avant de passer sur la commune de Beauraing.

Empruntant des voiries existantes, ce projet prévoit plus spécialement du marquage au sol et de la signalisation. Quelques réfections sont également programmées ainsi que la sécurisation de la traversée de la N40 à hauteur de Froidlieu.

Un nœud de liaison vers le centre de Wellin est prévu afin de ramener les utilisateurs vers les commerces, les établissements horeca, etc.



Enfin, signalons qu'une liaison lente va être aménagée lors de la réfection de la N835 à Lomprenz permettant de relier le début du village, où aboutit actuellement la piste cyclable, et l'école.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Objectif 4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique
---	--

Objectif secondaire

✓	Objectif 2. Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières, pour les habitants et les touristes
✓	Objectif 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales
✓	Objectif 10. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles et d'économie sociale

Lien avec le fil rouge : Communication, mobilisation et partenariats

Communication	Mise en place d'une importante campagne de communication tout au long de l'élaboration du projet : articles dans le bulletin communal, visite de terrain avec la CLDR, inauguration, etc.
Mobilisation	Valorisation et poursuite de l'important travail mené par la CLDR depuis le PCDR précédent
Partenariat	Développement du projet en intégrant les actions et projets menés à d'autres échelles d'intervention, notamment supracommunale

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★ Renforcement de la convivialité par la mise à disposition de lieux de détente et de promenade	★★★★ Découverte du territoire communal et de ses richesses par les modes doux non polluants	★★★★ Renforcement de l'attractivité touristique, commerciale et économique avec des retombées directes et indirectes pour la commune

Le projet participe..... au volet du développement durable :

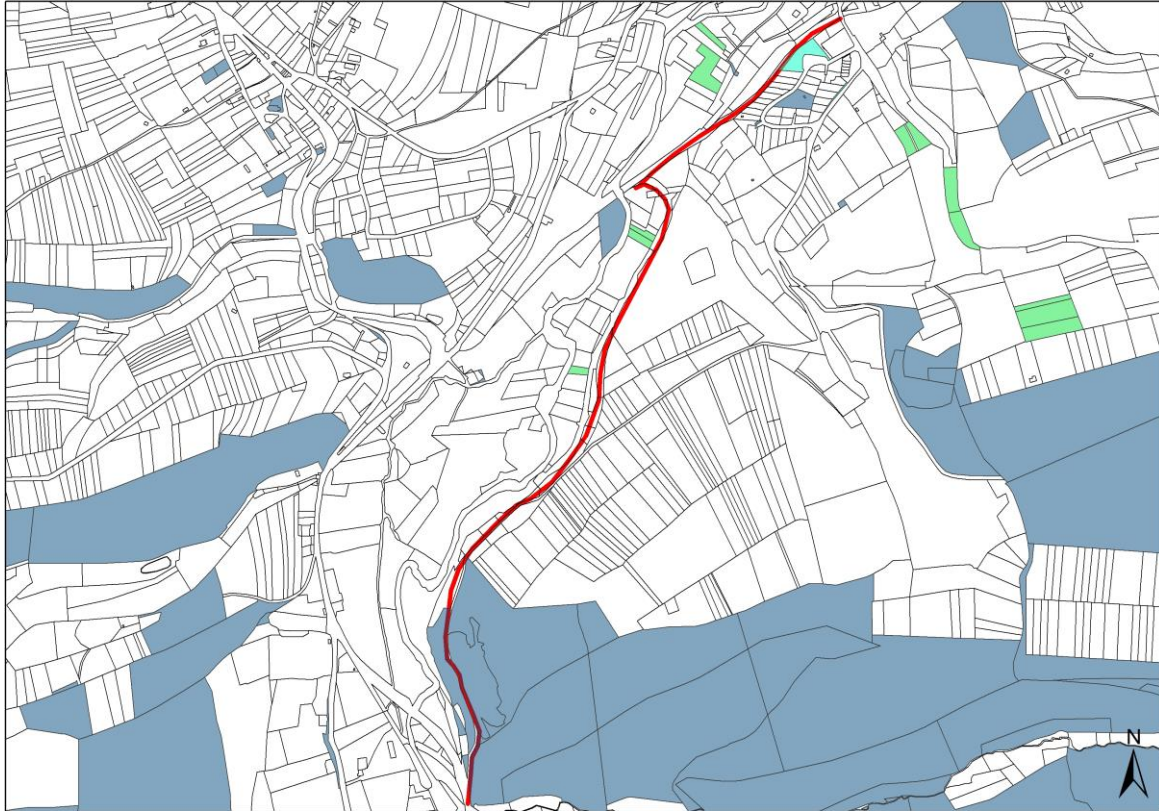
0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

Liaison « Chanly-Neupont »

- Localisation : Entre Neupont (N40) et Chanly (entrée du village)
- Statut de propriété : Parcelles privées (acquisition préalable nécessaire), propriétés communales et excédents de voirie communale
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural, zone agricole et zone forestière

La carte suivante superpose le tracé de la voie lente avec le parcellaire. Les parcelles colorées sont des propriétés communales, le solde devra être acquis (partiellement).



Liaison « Halma-Wellin »

- Localisation : Entre Halma (futur rond-point) et Wellin (entrée du village)
- Statut de propriété : Domaine public communal
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural et zone d'activité économique mixte

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Wellin
- Partenaire(s) : Office du Tourisme, Maison du Tourisme, GAL et Parc Naturel
- Source(s) de financement : DGO3-DR, FRIC, DGO1-2 et CGT

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a défini le projet comme prioritaire pour les deux liaisons prévues, vu la réflexion globale déjà menée, les priorités fixées préalablement, leur faisabilité ainsi que leur intérêt

- État du dossier

Différentes réflexions menées et initiées dans le cadre de la précédente CLDR
Rencontre avec certains propriétaires qui ont donné leur accord de principe

- Programme des travaux

Nettoyage et débroussaillage
Terrassement
Nivellement
Réalisation d'une bande en béton
Sécurisation
Balisage

- Planification

Poursuite des démarches à mener auprès des propriétaires (au nombre de 4) et acquisition des terrains pour liaison « Chanly-Neupont »
Réalisation des travaux par phases en fonction des priorités identifiées et des opportunités
Établissement d'un lien chronologique avec les travaux de l'extension de la zone d'activité économique

- Démarches administratives à réaliser

Procédure d'acquisition des terrains pour la liaison « Chanly-Neupont »
Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis, DNF, etc.)
Une attention particulière sera portée à la situation d'une partie du tracé en Natura 2000. Les dispositions de mise en œuvre seront donc à définir avec le DNF et une évaluation appropriée des incidences sur Natura 2000 sera nécessaire préalablement à l'obtention des permis.

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Communication auprès des différents partenaires, des habitants et des visiteurs / touristes

Estimation globale du coût

Liaison « Chanly-Neupont »

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Bande béton + éléments de sécurisation	367.500 €	DGO3-DR FRIC
- Frais accessoires (acquisition)	12.500 €	DGO1
- Frais accessoires (honoraires divers)	22.800 €	CGT
- TVA	84.588 €	
Total (TFC)	487.388 €	

L'estimation de l'acquisition se base sur la nécessité d'acquérir au minimum une assiette de 5 mètres de large, sur base du coût de la zone agricole / zone forestière (soit une moyenne de 15.000 € / ha).

Les honoraires comprennent également l'intervention d'un géomètre pour le plan de mesurage et bornage.

Liaison « Halma-Wellin »

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Bande béton + éléments de sécurisation	138.000 €	DGO3-DR FRIC
- Frais accessoires (honoraires divers)	6.900 €	DGO1
- TVA	30.429 €	CGT
Total (TFC)	175.329 €	

Projet rémunérateur : Non

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réalisation des liaisons prioritaires	2	Commune de Wellin

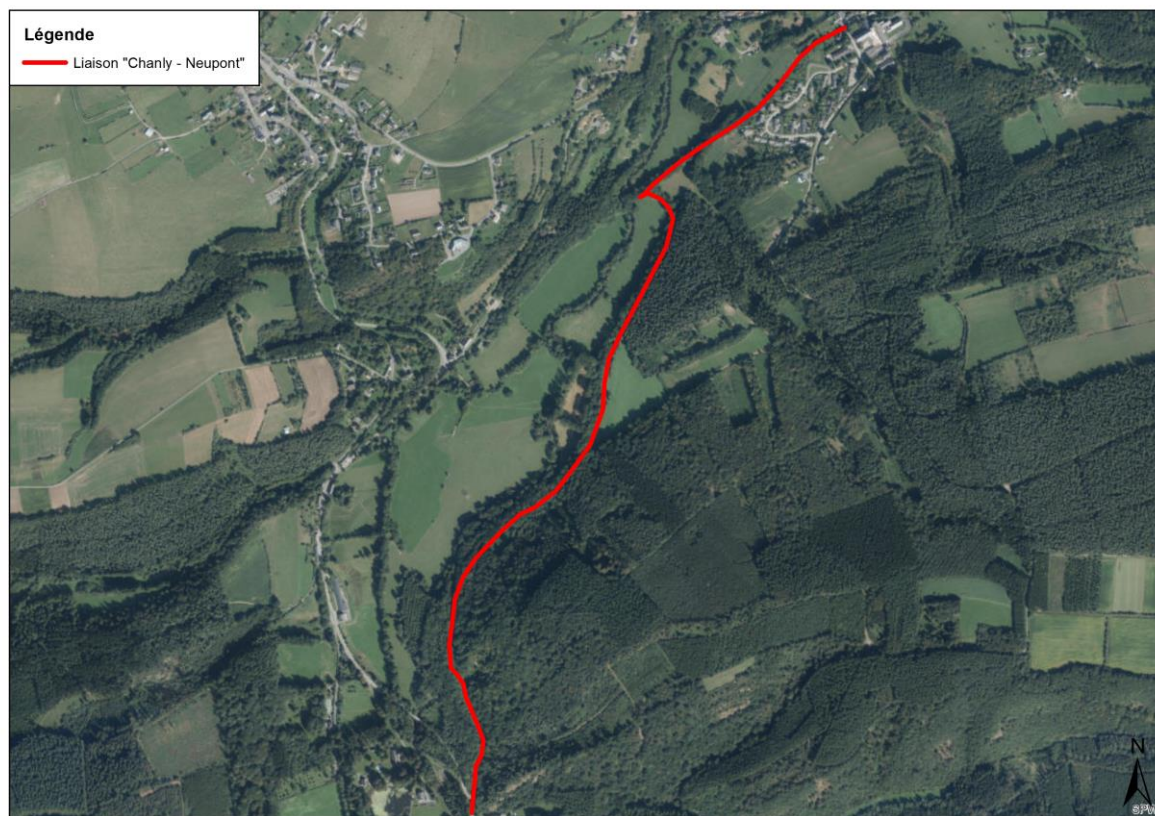
- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Connexions effectives vers les communes voisines	2	Commune de Wellin
Nombre de téléchargements des parcours	En moyenne 100 téléchargements par an	Commune de Wellin

Annexes

Liaison « Chanly-Neupont »

- Plan de situation

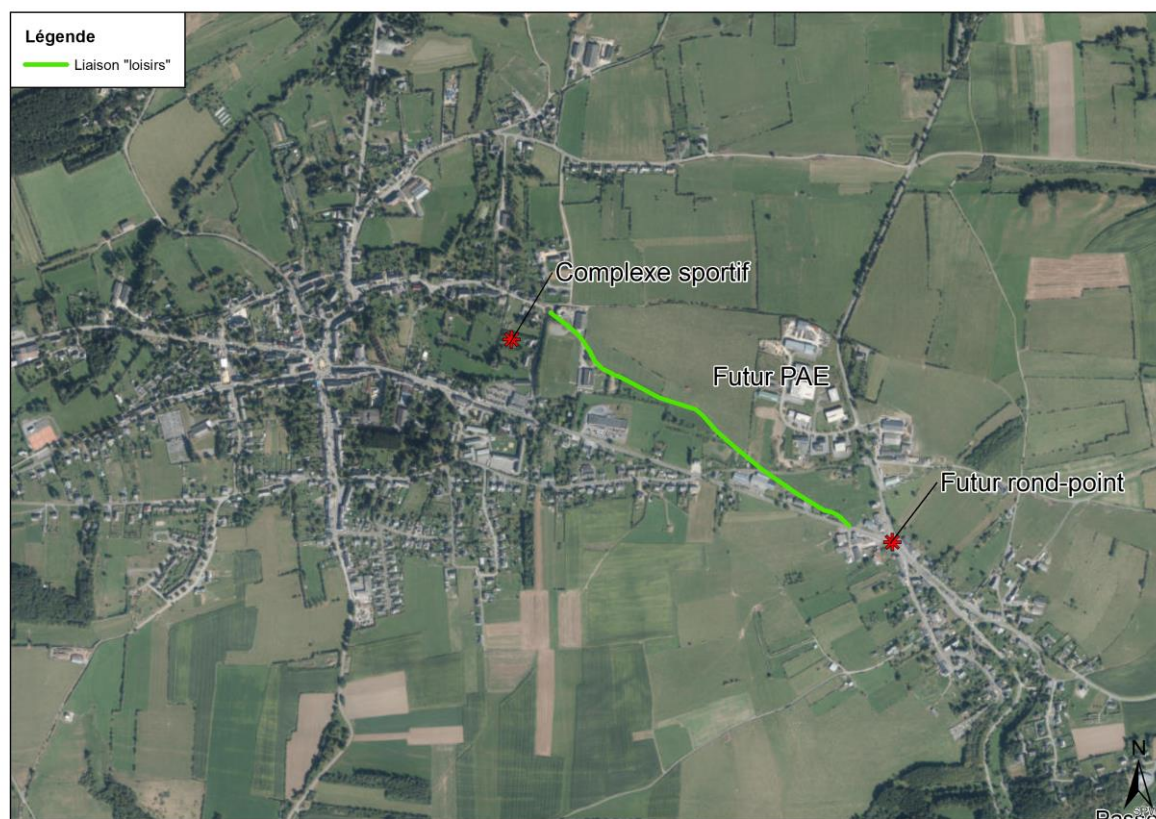


- Dossier photographique



Liaison « Halma-Wellin »

- Plan de situation



■ Dossier photographique

